SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

SAMEDI, 7 MARS 1835.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un décret de l'honorable cour du premier district judiciaire rendu dans l'affaire de Louis Harang, tuteur, etc. contre François Fagundis subrogé tuteur, et autres, il sera vendu aux enchères publiques, lundi, le 16 mars prochain 1835, à la Bourse Hewlett, en cette ville, à midi, les esclaves suivans formant partie des biens de la société de Dugué Hérest et Louis Harang, savoir : Zénon, âgé d'environ 60 ans; Burnard, 33, Arthur 18; Grandville, 30; Claiborne, 30; Artha, 18; David, 24; Edmond, 29; John George Greene, 28; George-Blaze, 30; Harry, 20; John Boyo, 30; Gaspard, 20, James, 16; Nero, 25, (marronneur) Ambroise, 23, Saba, (mulâtresse) 30; Betsey, 21; Rebecca, 30, Angeline, 30.

Aussi, la demi-concession d'un morceau de terre situé en la paroisse de Jefferson, à six milles environ audessus de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, contenant environ 36 arpens en superficie.

Conditions ; payable en deux termes égaux, à six et 15 mois du jour de la vente, les acquéreurs auront à fournir [illegible] les acquéreurs des billets endossés à satisfaction et à consentir hypothèque spéciale dans les actes de vente qui seront passés devant Félix Grima, notaire public, à leurs frais. Les esclaves ne seront délivrés [illegible] seront fournis, mais s'en seront [illegible] aux risques des acquéreurs du moment de [illegible] 12 fév.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession d'Honoré Flotte.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] il sera vendu mardi [illegible] à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des [illegible] Terrain [illegible] à la succession de feu Honoré Flotte et Victor A. Morin, par [illegible] Morin, savoir [illegible] pieds [illegible] de face à la rue [illegible] sur 60 pieds de profondeur, mesure française [illegible] Royale et Bourbon, borné d'un côté par [illegible] par celle de M. [illegible] par celle de M. Dufour [illegible] les bâtisses qui sont dessus [illegible] par M. J. Pilié, le 28 [illegible]

Conditions [illegible] sera responsable du paiement [illegible] par la succession, savoir, $ [illegible] 1835, et le reste à 1 et 2 [illegible] en billets endossés à la satisfaction [illegible] jusqu'à parfait paiement. [illegible] passé pardevant M. Louis Feraud, [illegible] aux frais des acquéreurs. 27 fév.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

[illegible] avril prochain, à midi, il sera vendu [illegible] Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. [illegible] de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] requête de François Lavette [illegible]

[illegible] d'environ 28 ans, bon domestique [illegible] cordonnier, un peu cordonnier [illegible] garanti contre les vices et maladies [illegible] par la loi.

2. [illegible] d'environ 35 ans, nègre fort et bien [illegible] nègre de champs, complété [illegible] au marronnage.

[illegible] 60 ans, bon domestique [illegible]

[illegible] 22 ans, créole, do- [illegible] contre tous les vices et [illegible]

[illegible] rues des Nayades [illegible] faubourg Saulet, [illegible]

[illegible] lot de terre situé à l'encoignure [illegible] St. Joseph, avec [illegible] 42 pieds 7 pouces [illegible] Magasins [illegible] lignes parallèles, sur [illegible] passage d'une allée sur [illegible]

[illegible] les rues Poydras et [illegible] face à la rue du Cirque [illegible] de profondeur, sur lignes [illegible]

[illegible]

[illegible] seront passés pardevant Carlile [illegible] aux frais des acquéreurs. 4 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de la paroisse [illegible] avril prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, à la requête des syndics des créanciers [illegible] B. Phelps, il sera vendu, les propriétés suivantes [illegible] du débiteur, savoir :—

[illegible] Moulin à Scie situé sur la rivière Notowany à 4 [illegible] de Springfield, paroisse de Livingston, avec 640 [illegible] maison, boutique de forgeron, moulin à [illegible] Le moulin est neuf, et a deux scies ; il a cons- [illegible] est situé dans le voisinage d'une terre bien boisée [illegible] une grande valeur.

[illegible] morceau de terre attenant au précédent 640 [illegible] bien boisée.

[illegible] nègre de 20 ans environ, Danick, de 30 ans [illegible]

Conditions, 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, not. pub. 28 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession d'Antoinette Rondon, décédée épouse de Jacques Médica.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 25 février 1835, il sera vendu le jeudi 2 avril 1835, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Antoinette Rondon, savoir ; un morceau de terre situé dans le faubourg Washington, au-dessus de la ville, ci-devant connu comme bourg Clouet, désigné par le No. 12 de l'Ilet No. 6, ayant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes (mesure anglaise) de face à la rue Louisa, s'étendant dans sa profondeur entre lignes parallèles à 115 pieds 3 pouces et 4 lignes, sur la rue du Craps, [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus. Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant M. H. Pedesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 fév.

Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves.—Succession de feu François Boisoluir Déléry.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

CONFORMEMENT à un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse Jefferson, il sera vendu à la Bourse Hewlett à la Nouvelle-Orléans, samedi, le 21 mars 1835, à midi précis, les esclaves suivans, appartenant à la communauté qui a existé entre ledit F. Boisoluir Déléry décédé et son épouse survivant, savoir :

Annette, âgée de 25 ans ; Ned, âgé de 35 ans ; John, âgé de 28 ans et Louis, âgé de 26 ans.

Conditions de la vente : Lesdits esclaves payables à un et deux ans du jour de la vente en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves jusqu'au paiement final, et l'on ne donnera possession des esclaves que lorsque les billets auront été remis au notaire.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Théodore Seghers, notaire. 16 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession d'Augustin Ricard, h. c. l

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves en et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, daté du 9 février 1835, il sera vendu mercredi, 18 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, dépendantes de la ditesuccession, savoir : Un morceau de terre situé à ou près de l'embouchure du Bayou St. Jean, de 80 pieds de face au Bayou, sur 160 de profondeur, avec les bâtisses en bois qui sont dessus. Ce terrain sera vendu en 2 lots égaux de 40 pieds de face. Un nègre américain nommé Peter, de 30 ans environ; une négresse nommée Esther et 4 vaches à lait, épaves.

Conditions—Les terrains à 6, 12, 18 et 24 mois, les esclaves un quart comptant, portant hypothèque. Les vaches comptant. Les actes de vente, en l'étude de M. J Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs, 16 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

JEUDI, 12 mars, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés suivantes, de la valeur dont le plan est exposé à la Bourse, savoir :

Lot no. 1, situé à l'encoignure des rues Bienville et Tremé, mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville sur 100 pieds de profondeur faisant face à la rue Tremé, (mesure anglaise).

Lot no. 2, joignant le lot ci dessus, ayant la même façade sur la rue Bienville et même profondeur.

Lot no. 3, joignant le lot ci-dessus, ayant aussi même façade sur la rue Bienville et même profondeur.

Lot no. 4, joignant le lot ci dessus, ayant même façade sur la rue Bienville et même profondeur.

Lot no. 5, joignant le lot ci dessus, mesurant 27 pieds 10 pouces 5 lignes de face sur la rue Tremé, par 106 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit pour des billets endossés à sa satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront être passés pardevant Wm. J. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs. 27 fév.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Faillite de Colles & Hearsey et de Thomas H. Hearsey.

IL sera vendu samedi, le 4 avril prochain, par ordre de l'hon. cour de district, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, sous la direction de Thos. H. Hearsey, seul syndic de la dite faillite et pour le bénéfice de leurs créanciers, les propriétés de valeur, suivantes, savoir

Propriétés appartenant à la faillite de Colles et Hearsey.

1. La moitié indivise de 11 terrains situés dans l'Ilet 130, faubourg Lavandais, nos. 5, 6, 7, 8, ayant chacun 50 pieds face à la rue Royale et une profondeur de 125 pieds, ligne parallèle. Le tout mesure américaine, no. 9, faisant l'encoignure, ayant 50 pieds de face à la rue Dryade, et 125 pieds de face à la rue Sixième, Nos 14, 15, 16, 17, 50 pieds chacun de face à la rue Bacchus, et 125 pieds de profondeur, mesure américaine, no. 18, an encoignure ayant 50 pieds face à la rue Bacchus, et 125 pieds de profondeur sur la rue Sixième; no. 20 un terrain mesurant 50 pieds de face à la rue Sixième, et 200 pieds de profondeur.

2. La moitié indivise de 10 terrains dans l'Ilet 120, ayant face aux rues Washington et Bacchus, A. [illegible] la Quatrième, et nos 1, 2, 3 4, 5, 6 8, 9, 10 12 [illegible] chacun 50 pieds de face et 125 pieds de profondeur.

3. [illegible] le no 139, et contenant 12 terrains, ayant face aux rues Washington, Bacchus Dryade et Quatrième, ayant, mesure américaine, 50 pieds de face et 125 pieds de profondeur.

4. Un terrain de valeur situé dans la rue Poydras, ayant 41 pieds de face et 150 de profondeur plus ou moins, sur lignes parallèles et situé entre les rues Philippe et Cirque, près du rail road et vis à vis le Goose Pond; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois.

Propriétés appartenant à la faillite de Thomas H. Hearsey

Un terrain mesurant 58 pieds face à la rue Nayade et 135 pieds de profondeur, ayant aussi un passage de 15 pieds de large, sur la rue Erato, faisant face aussi au rail road; les améliorations qui s'y trouvent consistent dans la fondation et la boisure d'une grande maison.

Les Esclaves suivans—Eliza, âgée d'environ 33 ans, cuisinière, etc; Bella, âgée de 11 ans l'enfant d'Eliza, et seront vendus ensemble; Milly, âgée de 23 ans, blanchisseuse, etc. et son enfant, âgé de 2 ans, tous pleinement garantis. Conditions : 6 12 et 18 mois de crédit, pour billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement,

Les actes seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. pub, aux frais des acquéreurs. Le plan des susdits terrains sont exposés à la Bourse. 2 mars

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le 25 mars prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 février courant, l'esclave ci-après, dépendant de la succession de feu Marius Giroud, savoir :

Suckey alias Suzanne, âgée d'environ 20 ans.

Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant [illegible] de Armas, not public. 20 fév

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 7 février, à midi, à la Bourse : Matilda, bonne cuisinière et bonne blanchisseuse; Frances, sa fille, âgée de 15 ans, domestique [illegible] Jo, fils de Matilda, âgé de 16 ans, domestique [illegible] d'hôtel, [illegible] Matilda, âgée de 12 ans. Ils sont [illegible] maladies prévus par la loi.

[illegible] toutes à [illegible] peuvent [illegible] jour de la vente, aux curateurs, et [illegible]

Conditions, comptant. 3 mars

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu le vendredi, 13 mars prochain à midi précis, à la Bourse de Hewlett, la négresse nommée A[illegible], âgée d'environ 40 à 45 ans, créole de St. Domingue, bonne cuisinière, repasseuse et plisseuse, bonne domestique de maison et garantie des vices et maladies prévus par la loi

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. L'acte de vente sera passé aux frais l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub, 28 fév

PAR MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le mercredi 18 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Craps et Histoire, divisé comme suit : un lot de terre no 1, mesurant 30 pieds face à la rue Craps, sur 60 pieds de profondeur; 2e lot no. 2, terrain d'encoignure, mesurant 46 pieds de face à la rue Craps, sur 60 pieds de profondeur, avec une maison de 4 appartemens, deux galeries et quatre cabinets; 3e lot, no 3, me surant 30 pieds face à la rue Histoire, sur 76 pieds de profondeur avec une latrine. Ces trois terrains sont au pied français.

Plus, une négresse nommée BABET, âgée d'environ 40 ans.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets faits par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes seront passés par devant Louis T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs. 16 fév—15, 3pa.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le mercredi, 11 mars prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, les esclaves et terrains suivans provenant de la succession de feu Adèle Giraudeau f. c. l.

1. Lucie, négresse âgée de 26 ans connue en ville comme une des meilleures marchandes, elle est en outre bonne cuisinière et blanchisseuse et d'une grande probité.

2. Lucie, négresse âgée de 32 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse,

3. James, nègre, fils de Lucie, âgé de 16 ans, bon domestique et très intelligent.

4 Emelite, négresse, âgée de 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse avec son enfant Charlotte, âgée de 2 ans.

5. Aggy, négresse âgée de 21 ans, un peu couturière et très bonne domestique de maison, avec son enfant Charles âgé d'un an et demi.

Tous ces esclaves parlent français et anglais, sont dans le pays depuis leur enfance et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Deux terrains situés à l'encoignure des rues Elmire et Grands Hommes, faubourg Montreuil. Chaque terrain mesure 58 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—un et deux ans en bons billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant H. Pedesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 6 fév

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date 12 février 1835, et à la requête de Joachim Kohn, syndic des créanciers de Louis Bouligny, il sera vendu, Mercredi, 25 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après décrits, abandonnés par le dit Louis Bouligny à ses créanciers

1. Jacob, charretier, un peu maçon, âgé de 40 ans ; 2. Scipion, un peu charpentier, âgé de 35 ans ; 3. Jim, âgé de 48 ans, tonnelier ; 4. Ned, âgé de 30 ans, domestique ; 5. Henry, âgé de 32 ans, nègre de champ ; 6. Jerry, âgé de 32 ans, nègre de champ ; César, âgé de 66 ans ; 8. Ambrose, âgé de 36 ans, charretier ; 9. Daniel, nègre de champ, âgé de 47 ans ; 10. Layas, âgée de 34 ans, domestique de maison ; 11. Jannie, âgée de 24 ans, domestique ; 12. Ruth, âgée de 35 ans, avec son enfant ; 13 Maria, âgée de 32 ans, domestique, sujette à une hypothèque de $500, et sa fille, âgée de 5 ans, devant être libre à l'âge de 35 ans.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 fév

JAMBON, PORC ET BŒUF.—100 boucauts jambon, 100 barils porc (mess), 100 barils bœuf de première qualité; en débarquement du bateau à vapeur Hy. Clay et à vendre par [20 fev.] J. THAYER & Co.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Rice contre Henriette Mutcherme.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, samedi le 7 mars 1835, à midi, un cheval rouan, un dray et deux jeux de harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

24 fév. B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi 28 mars 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, trois terrains situés dans le faubourg Washington; désignés par les nos. 3, 4 et 6 dans l'ilet no 6, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Craps, sur 100 pds de profondeur, apert un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 2, déposé à l'office de L. T. Caire, notaire public, saisis pour satisfaire au jugement rendu dans cette affaire. Conditions—comptant.

Saisis à la poursuite de E. Le Goustay & co

24 fév. B. BEAUREGARD, marshal.

C. Conrad contre J. Weymann—J. Tam contre le même—J. Glasscock contre le même.

EN vertu de trois ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi 28 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un terrain situé dans le faubourg Annonciation, dans l'ilet no 67, formé par les rues Prytanie, Euterpe, Cours du Colysée et le cours du Prytanée; le dit terrain désigné par le no 9, conformément à un plan dressé par Jos. Pilié le 8 février 1833, et qui se trouve annexé à un acte de vente passé par S. D. Dixon au défendeur le 21 mars 1833, pardevant L. T. Caire, not. pub; le dit terrain mesurant 42 pieds 7 pouces à la rue Euterpe, sur 63 pieds 11 pouces un quart de profondeur, ensemble du terrain no 2, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus. Conditions comptant.

24 fév B. BEAUREGARD, marshal

P. R. Wyck [illegible] contre Harris Blood.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 10 mars 1835, à 4 heures de l'après midi, à mon office, rue Ste. Anne, no 30 cinq balles de coton et divers articles saisis dans cette affaire Conditions—comptant

25 fév B. BEAUREGARD, marshal.

W. Sivejoy contre Ives & Wilkinson.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. W. Shamburgh, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 16 mars 1835, à 5 heures de l'après-midi, à la fonderie de Odborn, rue de la Nlle. Levée entre la rue St. Joseph et le Nouveau Marché, 2 cylindres de bateau à vapeur, saisi pour satisfaire au jugement rendu dans cette affaire. Conditions—comptant. B. BEAUREGARD, marshal.

3 mars

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, président de la cour de cité de la Nouvelle Levée, j'exposerai en vente publique, le jeudi 12 mars 1835, à mon bureau, rue Ste. Anne, no 30, à cinq heures de l'après midi, deux presses à imprimer et des caractères, saisis à la poursuite de J Walker.

3 mars. B BEAUREGARD, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Vente par le régisseur des testaments—Lundi, 9 mars 1835, à midi, à la Nouvelle Bourse, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dabourg, décédé, 19 terrains situés au faubourg Saulet, audessus de cette ville; d'après un plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de Hugues Pédesclaux, not public, savoir :

Terrain no. 1, mesure 32 pieds face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, face à la rue Edward, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 19

Terrain no. 2, attenant au no. 1, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles et borné dans le fonds par le terrain no. 13

Terrain no. 3, attenant au no. 2, et mesure 32 pieds, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 12

Terrain no. 4, attenant au no. 3, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 11

Terrain no. 5, attenant au no. 4, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 13.

Terrain no. 6 attenant au no. 5, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 12.

Terrain no. 7, attenant au no. 6, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 11

Terrain no. 8, attenant au no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de veuve Valeour Foucher f. c. l.

Terrain no. 9, attenant au no. 8, et mesure 32 pieds, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par la propriété de la dite veuve Foucher f. c. l.

Terrain no. 10, attenant au no. 9, d'un côté, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, face à la rue B[illegible], lignes parallèles, et borné par la propriété de P. Forneret f. c. l.

Terrain no. 11, mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, borné d'un côté par la propriété de la dite veuve Foucher et de l'autre côté par le terrain no. 12, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le no. 7.

Terrain no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 11 pouces, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 6.

Terrain no. 13, attenant au no. 12, et mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 5.

Terrain no. 14, attenant au no. 13, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le terrain no. 16.

Terrain no. 16, attenant au no. 15, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes, face à la rue Annonciations, sur une profondeur de 100 pieds, lignes parallèles, borné dans le fonds par le terrain no. 18.

Terrain no. 17, attenant au no. 16, et mesure 32 pieds, face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds, et face à la rue Edward, lignes parallèles, et borné dans le fonds par le no. 18.

Terrain no. 18, mesure 27 pieds 10 pouces 5 lignes, face à la rue Edward, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, lignes parallèles, et borné d'un côté par les terrains nos. 14, 15, 16 et 17, et de l'autre côté, par le terrain no. 19, et dans le fonds par le terrain no. 12.

Le terrain no. 19, mesuré 27 pieds 10 pouces et 5 lignes, face à la rue Edward, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes lignes parallèles, et borné d'un côté par le terrain no. 18, et de l'autre par les terrains nos. 1, 2, 3 et 4, et dans le fonds par le terrain no. 5.

Conditions de la vente : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets en coupons endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests

N. B. Les actes de vente seront passés devant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 6 fév

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS,

Rue de Chartres, no 182,

A. PAYA offre en vente, un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c. tableaux à l'huile et belles gravures encadrées, lithographies en tout genre, paysages, fleurs, sujets gracieux et modes; chapeaux d'hommes en soie superfins; casquettes en drap, en coutil et en velours, chemises de toile de coton, d'indienne et en guingham, cravates de soie et en couleur, cols, cravates en satin, à carreaux, en calicot noir et autres, mouchoirs foulards et en batiste très variés; parapluies et ombrelles; jeux de dames, dominos, lotos, raquettes, volants, etc; orgues et belles guitares à [illegible] Jossel; jones à épées, bambous, à poignards; cannes en bois de fer, ébène, etc; assortiment de gants et gilets pour bals; grandes glaces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaille, en acier et binocl à pour dames; fusils français; pistolet à cheveu, de tir et de poche; nécessaires pour hommes et de dames; quincaillerie, parfumerie fine; cravaches, fouets, de fantaisie, et un grand nombre d'autres articles.

Il tient aussi les boîtes conserves de Tollin, des liqueurs fines; le racahout des Arabes; la nouvelle pâte pectorale de Baudry; des cages; de la graine pour les oiseaux; de pour les jardins. 6 fév

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE

No. 12, rue Domaine, entre Levée et Condé.

N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché;

☞ Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre à bon marché. 26 juin—o

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Succession de Nathaniel Emerson, Propriétés de valeur.

EN vertu d'un ordre de l'hon. cour des preuves, datée le 15 février 1835, pour la succession de Nathaniel Emerson, décédé, et par direction des exécuteurs testamentaires, il sera vendu le 24 mars prochain, à la Bourse de l'Arcade, à midi, les propriétés de valeur suivantes, appartenant à la dite succession.

Trois terrains situés aux coins des rues du Camp et Poydras, savoir :

Lot no 1, faisant l'encoignure des rues du Camp et Poydras ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp, et une profondeur de 80 pieds et pouces sur la rue Poydras.

Lot no 2, joignant le no 1, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp; sur une profondeur de 86 pds 4 pouces.

Lot no 3, joignant no 2, ayant 23 pieds 4 pouces face à la rue du Camp et la même profondeur.

Six belles maisons en briques et à deux étages situées au coin des rues Delor et Fouché, chaque maison ayant 6 appartemens, cuisine en briques, bonne cour, citernes, etc. et le tout couvert en ardoises.

Lot no 1, faisant l'encoignure des rues Delor et Fouché, ayant 19 pieds 4 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur sur la rue Foucher.—lot no 2, joignant le no 1, ayant 19 pieds 5 pouces de face à la rue Delor et une profondeur—no 3 joignant no 2, ayant 19 pieds 5 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur—no 4 joignant le no 3, ayant 19 pieds 5 pouces à la rue Delor et 80 pieds de profondeur—no 5 joignant le no 4, ayant 19 pieds 9 pouces face à la rue Delor et 80 pieds de profondeur—no 6 joignant le no 5 ayant, face à la rue Delor, 52 pieds 3 pouces et la même profondeur—no 7 faisant face à la rue Foucher, faisant arrière des lots no 1 et 6 ayant une face de 30 pieds sur la rue Foucher, et une profondeur de 118 pieds 7 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Lot no 8 joignant le lot no 7 ayant sur la rue Foucher 21 pieds 1 pouce de face et une profondeur de 118 pieds 7 pouces, ayant une ouverture dans la profondeur de 30 pieds 4 pouces, ayant dessus une maison en bois.

Trois jolis magasins couverts en ardoises, situés sur la Nouvelle Levée, entre les rues Julie et St. Joseph, étant les nos 108, 109 et 110.

No. 1, face à la Nouvelle Levée, 23 pieds 2 pouces et une profondeur à peu près de 123 pieds et ayant dans la cour un excellent hangard—le dit magasin est le no 108.

No. 2 joignant le no 1, ayant 18 pieds 10 pouces face à la Nouvelle Levée et une profondeur de 124 pieds, avec un bon magasin de dépôt à deux étages, dans la cour, étant le no 109.

Lot no 3 joignant le no 2, ayant 23 pieds 6 pouces de face à la Nouvelle-Levée, et une profondeur d'environ 125 pieds, et un bon magasin de dépôt à deux étages, dans la profondeur; c'est le no 110.

Trois autres magasins à deux étages en briques couverts en ardoises et parfaitement conditionnés, situés dans la rue du Commerce.

No. 4 ayant 21 pieds 5 pouces et demi face à la rue du Commerce, et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du no 3.

No. 5 joignant le no 4, ayant 21 pieds 5 pouces et demi face à la rue du Commerce et une profondeur de 104, touchant à la profondeur du no 2.

No. 6 joignant no 5 ayant face à la rue du Commerce 21 pieds, 11 pouces et une profondeur de 104 pieds, touchant à la profondeur du numero 1. La fondation de la muraille de division entre les nos 5 et 6 est posée, mais n'est pas encore finie.

Un terrain vide de grande valeur situé sur South Market street, entre les rues de la Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, vis à vis le marché, dans le faubourg Ste. Marie, ayant 21 pieds 7 pouces de face et 7 pieds de profondeur.

Deux terrains aux coins des rues des Religieuses et du marché, dans l'ilet no 17, faubourg Annonciation, vis à vis la Pompe qui s'élève en ce moment-ci.

No. 1 faisant l'encoignure des rues Religieuses et Market street, ayant 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 2 lignes face à la rue du Marché.

No. 2 joignant no 1, ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Religieuses et une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Trois terrains situés au coin des rues Hevia et St. Jean, faubourg Ste. Marie, savoir.

Lot no 1 faisant l'encoignure des rues Hevia et St. Jean ayant face à la rue Hevia 28 pieds 5 pouces et une profondeur de 100 pieds face à la rue St. Jean

Lot no 2 joignant lot no 1. 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et une profondeur de 100 pieds

Lot no 3 joignant le no 2 ayant 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et 100 pieds de profondeur.

Lot no 3 joignant le no 2 ayant 28 pieds 5 pouces face à la rue Hevia et 100 pieds de profondeur.

La moitié indivise de trois terrains dans l'ilet no 6, dans le faubourg des Religieuses, joignant les propriétés de M. Crocker.

Lot no 3, face à la rue Soubise, entre les rues Felicité et Ste. Marie, ayant 60 pieds 4 pouces face à la rue Soubise et une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Lot no 4 joignant le lot no 3, ayant 27 pieds 8 pouces de face et une profondeur de 159 pieds 10 pouces.

Lot no 11, face à la rue Elizabeth, entre les rues Felicité et Ste. Marie, ayant 37 pieds 8 pouces face à la rue Elizabeth et une profondeur de 159 pieds 10 pouces de profondeur.

Deux terrains situés sur une allée courant parallèle avec la rue Delor, de la rue Foucher à la rue Tchoupitoulas, mesurant ensemble 51 pieds 8 pouces face sur la dite allée et une profondeur de 17 pieds 8 pouces sur la rue Foucher et 8 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 56 pieds 6 pouces de profondeur, sur ligne parallèle. Le tout conformément aux plans dressés par C F Zimpel, député voyer des Etats-Unis.

Conditions de la vente : Les propriétés aux coins des rues du Camp et Poydras $1000 comptant sur chaque lot et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois du crédit et portant un intérêt de 5 pour cent par an, du jour de la vente.

Les propriétés aux coins des rues Delor et Foucher à un crédit de 6, 12, 24 et 26 mois, portant un intérêt de cinq pour cent du jour de la vente.

Le reste des propriétés sera vendu à un crédit de 1, 2, et 3 ans; les billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les billets seront divisés en coupons au gré des acheteurs. Les actes de vente seront passés devant Wm. Y. Lewis, Esq, not pub, aux frais des acquéreurs. 23 fév

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 18 de décembre 1834.—Il sera vendu le Jeudi, 12 mars, 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après désignées, abandonnées à ses créanciers par madame Aimée Brulé, femme séparée de biens du sieur Edouard Gottschalk, savoir :

La moitié indivise d'une maison et terrain situés rue Casacalvo, au faubourg Marigny ; le terrain à 50 pieds face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur et il est qu'à 190 pieds de distance de l'encoignure des Champs Elysées. La maison contient 4 appartements et cabinets, il y a dans le fond, cuisine, chambres à domestiques, et écurie.

Conditions : $700, comptant et le reste le 20 décembre 1835.

278 terrains situés dans la ville de Magnolia, dans la Floride, mesurant chacun 72 pieds de face sur 150 de profondeur, d'après le plan qu'il sera exhibé le jour de la vente. La ville de Magnolia établie il y a environ 8 ans, exporte aujourd'hui près de 20,000 balles de coton, et promet de rivaliser la Mobile, dans peu d'années, elle a des paquets qui font régulièrement des voyages à New-York, et plusieurs améliorations (entre autres un rail road qui conduit à Tallahassée), le siège du gouvernement, qui donne une grande valeur à ces terrains. Il est probable qu'il n'y aura pas de taxes à payer pendant plusieurs années. La tiers indivis de cette propriété appartient à M. Ja. Gottschalk, qui consent à la vente du tout.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant M. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 fév—1pa

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Faillite de Yard & Blois

PAR ordre de la Cour de Paroisse, et sous la direction des syndics de la faillite de Yard & Blois, il sera vendu pour le bénéfice de leurs créanciers, samedi, le 14 de mars, à midi précis, à la Bourse, un ilet dans le faubourg Livaudais, no. 119 et mesurant 300 pieds de face à la rue Washington, 300 pieds sur la sixième rue et 448 pieds face à la rue Appollon et 448 face à la rue Bacchus; aussi—Une Esclave nommée Henriette, âgée de 21 ans, blanchisseuse et repasseuse ; une esclave nommée Martha, âgée de 20 ans, domestique de maison, toutes pleinement garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions :—A 6, 12 et 18 mois de crédit, par billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 12 fév

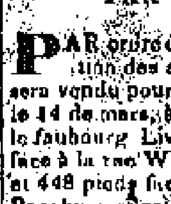

A VENDRE.—Plusieurs MAISONS en briques dans la rue du Camp, donnant 10 pour cent d'intérêt. Plusieurs petites maisons dans la rue des Remparts et dans le faubourg Marigny. Une Maison dans la rue Royale. Plusieurs Terrains vacans dans différents endroits de la ville et des faubourg. Trois petites Maisons dans le faubourg Delord et des Religieuses. Deux grands Terrains à bâtir dans la rue des Champs-Elysées, près du fleuve. Un grand Terrain à bâtir dans la rue du Canal.

26 janv. ED. GOTTSCHALK, courtier.

CHAMBRES GARNIES A LOUER—Quelques chambres élégamment garnies, au Commercial Exchange, encoignure des rues du Camp et Gravier. L'entrée par cette dernière rue. S'adresser à la buvette.

16 fév—10 ARMSTRONG & MURPHY.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

SUCCESSION DE HENRY BABCOCK.—En vertu d'un ordre de la cour des preuves, il sera vendu samedi, 7 mars prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves suivans, acclimatés, appartenant à la succession de feu Henry Babcock, tous garantis des vices et maladies prévus par la loi, savoir :

1. Céleste, négresse américaine, parle français et anglais, est domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 22 ans.

2. Le nègre Joe, d'environ ... ans, excellent charpentier, cocher, et propre à tout,

3. La négresse Phoebe, d'environ 22 à 23 ans, avec son fils, de 15 mois. Phoebe est bonne cuisinière.

4. Le nègre Henry, d'environ 43 ans, charpentier, manœuvre et charretier, adroit et intelligent.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte devant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aussi, en vertu de la même autorité et pour compte de la même succession, il sera vendu, au même lieu, 2 actions sur le capital de la compagnie d'assurance de l'Etat de la Louisiane. Conditions : 90 jours en billet endossé [illegible]

Et aussi, le 7 mars, à dix heures du matin, pour le même compte, il sera vendu par M. P. A. Guillotte, au marché aux chevaux sur la Levée, entre les rues Conti et St. Louis, 1 carrosse, un gig à 4 roues, un tilbury, 5 selles, 4 vaches, 2 chevaux de carosse, 2 chevaux pour la selle. Conditions, au-dessous de $100 comptant, au-dessus de $100, 90 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

Et à midi, dans la cour de la Bourse d'Hewlett 365 gallons eau de vie, une pipe vin de [illegible] et 6000 cigarres. Conditions comme ci-dessus. 14 fév

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit en bons billets endossés et garantis par hypothèque spéciale.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans. A tous ceux que ces présentes concernent, Salut : Attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 20e jour de mai de l'année 1834 pour les avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs à des ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834 [illegible] présentes sommés au nom de l'Etat de la Louisiane [illegible] la cour de paroisse qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence [illegible] de montrer cause, le dit [illegible] enregistré dans la dite Cour [illegible] en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avertissement ou le temps de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de se présenter dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le [illegible] jour de mai de l'an de 1834 en vertu d'un ordre de [illegible] en date du 29 [illegible] 1834 dans l'affaire de Victor Dieux [illegible] No. 7477 [illegible] de cette cour, à laquelle vente la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est [illegible] pour le prix de $40,000 payable $6666 [illegible] février 1835, et la balance comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire

Un certain lot de terre situé au faubourg [illegible] audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le no. 18, sur un plan du faubourg, dressé par [illegible] le 15 mai 1807, et déposé en l'étude de [illegible] notaire en cette ville, le dit terrain borné par les rues des Religieuses, St. Jean [illegible] Ste. Richard et du Marché, le dit terrain mesurant [illegible] pieds sur chacune de ces rues.

Donné sous ma signature et le sceau de la Cour de Paroisse de la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Orléans, le 17 février de l'an 1835, et dans la cinquante-neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

19 fév—35 F. BUISSON, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressée au greffe de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le [illegible] jour de juillet de l'année 1834 pour avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs à des ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834 [illegible] personnes intéressées [illegible] au nom de l'Etat de la Louisiane [illegible] Cour de Paroisse qui pourraient avoir [illegible] en conséquence d'un défaut [illegible] de la Cour [illegible] quel la vente a été faite [illegible] de la vente ou pour quelque autre cause quelconque, de se voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente [illegible] et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le [illegible] jour de juin de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 9 de mai de l'année 1834, dans l'affaire de John Green & J. W. Richmond contre [illegible] Nuguré, en son nom et comme tutrice de son enfant mineur—No. 11218, du docket de cette cour, à laquelle vente ladite Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans s'est rendue acquéreur pour le prix de $25,000.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire

Huit terrains situés dans le faubourg [illegible] dessus de la ville, dans l'ilet renfermé par les rues Richard, Orangère, Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, désignés sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19 et 20, d'après un plan tiré par Charles Zimple, arpenteur, et déposé au registre des plans dans l'étude de [illegible] R. Stringer, notaire, comme plan No. 4. Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard, et contient [illegible] pieds 5 pouces de face sur la première et 110 pieds sur la seconde; le No. 2 joint le précédent, et a 27 pieds 10 pouces 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 110 pieds, les terrains 3, 4 et 5 sont attenants l'un à l'autre et ont chacun 27 pieds [illegible] pouces et 1 ligne face à la rue Tchoupitoulas, sur [illegible] pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur; les Nos. 18, 19, 20, attenant l'un à l'autre, ont chacun 24 pieds 3 pouces 5 lignes face à la rue Richard, sur 108 pieds 3 pouces et [illegible] ligne de profondeur, avec les édifices et autres améliorations qui se trouvent dessus.

Donné sous ma main et le sceau de la dite Cour du premier District Judiciaire, ce 11ème jour de février 1835.

23 fév—35 JNO. L. LEWIS, greffier.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans reçus par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre, savoir : 200 caisses vin de St. Julien 1ère qualité, 20 do vin blanc, Haut Barsac (1825), 10 do Medoc vieux 20 barils vin blanc (Haut Barsac (crone), 30 barriques vin de Bordeaux; quelques tonnes Marseilles.

CONSERVES DE COLIN A NANTES

200 boites sardines à l'huile et au beurre, 150 do conserves alimentaires assorties comme suit : pâtés de canards de Toulouse, de lièvres truffés, do de perdreaux, do d'alouettes, do, do d'anguilles do; do canards aux [illegible] pois; 15 boites truffes pures, 7 demi do [illegible] grandes boites, andouilles, macédoines, [illegible] truffes, cailles do, bécasses, do, perdrix do, pluviers dorés do, salmis de bécasses; pointes d'asperges, [illegible] d'oies, petits pois; [illegible] de fèves, 2 doz groseilles, fraises et framboises au naturel, 25 fromages Gruyère; 25 do pâtes grasses, 300 do Hollande, (tête de mort), 30 milliers escargots bien frais, et un assortiment général de comestibles, 1ère qualité.

25 fév—10 PASCALET & MICHON.

LE soussigné devant partir pour l'Europe, vers le 1er avril prochain, offre à vendre, à des prix avantageux plusieurs assortiments en divers genres des articles suivants ; tous d'importation récente

Verrerie et Porcelaine : un grand assortiment en services à dîner et à thé, en une quantité considérable et de pièces variées dans leur forme et leurs différentes destinations.

Glaces de diverses dimensions ; dont plusieures très grandes et à cadres fort riches.

Une variété très étendue de pendules, depuis le genre le plus modeste, jusqu'au plus élégant ; Candelabres et autres articles en bronze ; Beaux vases en porcelaine. Grand assortiment d'articles en plaqué d'argent de Paris et Sheffield. Consoles et porte liqueur et porte huile, chandeliers, candelabres, corbeilles à pain et à fruits, pour bouteilles, sallières, huiliers, tables, moutardiers, couteaux, beurriers, sucriers, crémiers, flybres, cafetières, couteaux à dessert, do à beurre &c. &c. couteaux de tables ; Meubles, toilettes, secrétaires, commodes, fauteuils, tables à ouvrage, pianos, chaises &c. casiers pour dito tables de centre, consoles, &c Patères et ornemens de portes, dorés, pelles, pincettes, garde-feux &c. Grandes collection de tableaux, lustres et demi lustres en cristal, et une infinité d'autres articles. VALSIN VIGNAUD,

3 mars no. 49, rue Chartres.

ENSEIGNEMENT—M. J Fryer annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il donne des leçons d'anglais, de latin et de grec, et qu'il enseigne la géographie, y compris l'usage des globes, et les mathématiques. Il se transportera aux écoles et dans les maisons particulières.

Sa demeure est rue Royale no 160, encoignure Toulouse. 7 janv—2m*, 8pa